

CHAPITRE I ZONE I AU

Caractère de la zone :

Il s'agit d'une zone non équipée, d'urbanisation future à long terme, destinée à recevoir des constructions principalement à usage d'habitation, dans le cadre d'opérations d'ensemble après réalisation des équipements nécessaires.

SECTION I NATURE DE L'UTILISATION ET DE L'OCCUPATION DES SOLS

ARTICLE I AU 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

- Les constructions et installations de toutes natures ou vocations sont interdites.

ARTICLE I AU 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A CONDITIONS

Néant

SECTION II CONDITIONS DE L'OCCUPATION DES SOLS

ARTICLE I AU 3 à IAU 14 :

Sans Objet.